



Bulletin d'informations

Année 2007, Numéro 5

Janvier 2007

Edito

Bonne année, bonne santé à toutes et à tous. Ces vœux, pour être tardifs, n'en sont pas moins sincères et chaleureux, je souhaite de tout cœur que 2007 apporte à chacun d'entre vous le meilleurs et que cette nouvelle année soit pour notre communauté de communes une année heureuse et fructueuse pour le bien de tous.

Sans en faire un bilan exhaustif, 2006 aura été marquée par la consolidation de notre collectivité territoriale et la réflexion sur son devenir, dans le souci d'une gestion maîtrisée et prudente en corrélation étroite avec ses ressources et ses capacités.

Après l'adhésion de cinq nouvelles communes en 2005, notre Communauté a accueilli en 2006 un onzième partenaire, Bertre, donnant ainsi à notre territoire plus d'homogénéité et plus de pertinence dans son amplitude géographique et plus de consistance à son projet. Sans aucune ambition hégémonique, nous avons poursuivi le dialogue avec deux autres communes voisines, Roquevidal et Maurens Scopont, qui pourraient un jour rejoindre notre communauté.

Poussé par les pouvoirs publics, notre réflexion a porté sur la révision de nos statuts dans le souci de préciser les compétences déléguées à la communauté de communes et d'en mieux délimiter les contours de façon à éviter que l'exercice de celles-ci n'entravent pas les responsabilités et les activités des communes partenaires. Cet examen, fastidieux et robotatif, aura eu le mérite de nous permettre de bien cerner nos domaines de compétence et de « toiletter » les textes qui nous régissent. Une version actualisée de nos statuts sera diffusée.

Notre réflexion a, également, porté sur l'élaboration d'un « service public d'assainissement non collectif » (SPANC) qui fait suite aux schéma d'assainissement réalisés ou en cours de réalisation dans nos communes respectives dans le but d'assurer le recensement et le contrôle des installations individuelles, anciennes et nouvelles, de traitement des eaux usées dans le souci de préserver notre environnement. Ce service est mis en place depuis novembre 2006.

Au titre des réalisations de 2006, il convient de signaler la poursuite de notre programme d'entretien de la voirie intercommunautaire y compris les travaux occasionnés par les aléas climatiques ; la création, à titre exploratoire, d'un « centre de loisir sans hébergement » (CLSH), installé à Puylaurens au bénéfice des plus petits ; l'achèvement des travaux d'installation de la zone d'activité de Puylaurens ; enfin, la rédaction d'un bulletin trimestriel destiné à vous faire mieux participer à la vie de notre communauté.

2007 s'annonce sous de meilleurs auspices et devrait voir la réalisation de projets qui nous sont chers. La signature d'un bail emphytéotique avec les « abattoirs de Puylaurens » ouvre la voie à la construction d'un nouvel établissement moderne et de grande capacité, associé à une « école de la viande » qui va donner vie et élan à la ZA que nous venons d'achever. L'acquisition d'un lot sur la ZA de Cuq-Toulza par la société « Sols et Eaux » ouvre également la voie à de nouvelles implantations industrielles que nous recherchons.

Nous allons, enfin, reprendre le projet de création de la crèche « Les petits explorateurs » à Cuq pour lequel nous n'avons pas obtenu la subvention que nous avions sollicitée de l'Etat au titre de la DDR indispensable à son financement. Nous avons déjà relancé le projet. Lentement mais avec conviction et obstination nous allons continuer à bâtir une communauté plus vivante et plus solidaire.

(Le Président, Henri de COIGNAC)

La vie de la Communauté

Le dernier Conseil de communauté de l'année 2006 s'est tenu le 14 décembre à Puylaurens.

Suite aux propositions des Commissions les décisions suivantes ont été validées :

- Renouvellement de la convention pour l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire, autorisation de signature au Président,
- Ouverture d'un CLSH le mercredi après-midi à Puylaurens,
- Renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte pour la 2x2 voies Castres-Toulouse,
- SPANC : adoption du règlement et fixation du montant de la redevance,
- Participation de la Communauté de communes au financement d'un chargé de mission culture du Pays de Cocagne,
- Lors de la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de communes du Pays de Cocagne, les services de l'Etat ont refusé la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie, une nouvelle définition a été proposée et acceptée par le Conseil de communauté. Depuis la création de la Communauté de communes plusieurs arrêtés modificatifs ont été pris, l'adoption de la consolidation des statuts en permettra une meilleure lisibilité,
- Présentation du projet de bail emphytéotique à signer avec la société des abattoirs Puylaurentais et autorisation au Président pour signer ce bail.

Notre territoire

Cuq-Toulza,

Chef lieu de canton de 667 habitants connaît une croissance de sa population d'environ 3% par an depuis 1999. Ces dernières années, la commune a entrepris un programme de rénovation pour le maintien et le développement des services de proximité (rénovation du cabinet médical, de la pharmacie, de nouveaux locaux pour la poste) et accueilli de nombreux artisans et entreprises dont la diversité est une richesse : 1-2-3 Immo (Immobilier sur internet), SAS Able In Europe (Assistance informatique), ANDRAU immobilier (Transactions immobilières), J.L. ANDRAU (Garage automobile), B. AVERSENQ (Mécanique automobile), D. BALS (Electricité, chauffage électrique), S. BARBASTE (Entreprise agricole et débroussaillage), S. CAVAILLES (Plâtrier), S. CAZALBOU (Tapissier d'ameublement), Chez Alain La Bombardière (Hôtel restaurant), Cuq en Terrasses (Hôtellerie), Haras de Montagne (Elevage de chevaux), D. HEBRARD (Maçonnerie rénovation), Lang'+ (Formation anglais professionnel), R. LATGER (Scierie, charpente, couverture), Le Moulin à Vent (Restaurant), J.X. MARCO (Peintre, décorateur), Le Mary-Lou (Tabac, snack, bar), NADALIN (Construction matériels agricoles), A. PINTO-LEIRE (Plâtrier, peintre), J. PUJOL (Entreprise générale de bâtiment), Question bois (F. LALLIER : Escaliers, cuisines, colombage, évènementiels), RBC Informatique (Service en informatique), Salon MARENZO (Coiffure), SCEA TREVISIOL (Travaux agricoles), EURL SCHIAVON (Maçonnerie), S. et M. VIEIRA (Boulangerie, pâtisserie), J.C. VIGUIER (Scierie, charpente).

Nos services sont : La pharmacie Bonnet, le Docteur DARREYS Bel Ambulances, la Poste, la Gendarmerie Nationale, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire et le relais d'assistantes maternelles.

Afin de faire face à la forte pression immobilière due à notre situation privilégiée entre Toulouse et Castres et avec le projet d'autoroute reliant ces deux métropoles, nous avons mis en place des documents d'urbanisme afin de protéger notre commune d'un urbanisme non maîtrisé qui aurait des conséquences néfastes localement.

Une carte communale a été mise en place, après arrêté du Sous-préfet le 27 juin 2006, et une Zone d'Aménagement Différé en juillet 2005.

Après avoir réalisé par le biais de la Communauté de communes du Pays de Cocagne le schéma global d'assainissement en 2004, une carte de zonage a été validée par arrêté du Sous-préfet le 8 mars 2005 fixant les limites de l'assainissement collectif, en dehors de laquelle les habitations devront être raccordées à un assainissement autonome aux normes. Les travaux de réalisation du réseau d'assainissement vont débuter 1er semestre 2007 et sont programmés en plusieurs tranches. Le traitement des eaux se fera par filtration naturelle à base de roseaux et le site retenu est celui des Condomines.

Pour répondre à une demande cantonale, la commune de Cuq-Toulza est en train de créer un multiservice (financé avec des subventions à hauteur de 80%) qui devrait ouvrir fin du 1er semestre 2007.

Le milieu associatif est très présent sur la commune de Cuq-Toulza, ce sont 16 associations qui apportent à la vie locale une énergie que seule la collectivité ne saurait impulser. Ces bénévoles sont des partenaires à part entière, leur engagement mérite d'être soutenu et reconnu.

(Le Maire, Eliane PICOQUET)

Brèves

✓ Schéma d'assainissement seconde tranche : G2C Environnement doit rendre compte de l'état des lieux et des propositions de scénarii le 12 février 2007. Les communes concernées sont : Appelle, Bertre, Cambon les Lavour, Péchaudier. Et Saint Sernin les Lavour.

✓ Un groupe d'élus travaille sur la mise en place d'un nouveau site Internet pour la Communauté de communes.

✓ Ouverture d'un CLSH le mercredi après-midi à Puylaurens par la Communauté de communes avec le soutien de la C.A.F. Un ramassage est organisé à partir des écoles de Cuq-Toulza et de St Germain des Prés.

Renseignements auprès du Centre social de l'Autan : 05.63.73.32.50.

✓ Projet de crèche les petits explorateurs : afin de boucler le plan de financement pour la construction du bâtiment une demande de subvention au titre de la D.G.E. vient d'être déposée.

**Communauté de communes
du Pays de Cocagne
Mairie - 81700 Puylaurens**

**Contacts
05.63.70.31.74
ou
cdc pays de cocagne@orange.fr**

Les Acteurs du Territoire

« Une entreprise sur la zone d'activités intercommunale du Girou »

L'entreprise Sols et Eaux, spécialisée dans les études techniques, expertises et sondages de sols est implantée depuis plus de 20 ans sur la commune de Lacroisille. Elle souhaite poursuivre son développement sur notre territoire. La Communauté de communes a donc proposé de lui vendre un lot de la zone d'activités intercommunale du Girou à Cuq-Toulza.

Après plusieurs réunions en présence d'élus de la Communauté de communes, M. COLLE (Président) et M. ESCANES (Directeur), l'entreprise a choisi le lot n° 5 de 4782 m² pour y installer un bâtiment qui abritera ses nouveaux bureaux. Une partie des salariés restera sur le site de Lacroisille.

L'entreprise Sols et Eaux sera la première entreprise à s'installer sur la zone d'activités du Girou. Elle va être un facteur d'attractivité de la zone déterminant pour d'autres entreprises. C'est pourquoi la Communauté de communes soutien ce projet de développement de l'entreprise : montage de dossier de subventions, interface avec les partenaires.

A suivre

Office de Tourisme du Puylaurentais en Pays de Cocagne:

Le Président Jacques FIJALKOW et toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.

Nous portons à votre attention nos dates de rendez-vous annuels sur Puylaurens :

- 22 avril 2007 : une manifestations autour des jardins (fleurs, matériel, etc.) sur le Ravelin
- 13 mai 2007 foire à tout au centre du village.

Et naturellement le calendrier de nos randonnées gratuites accompagnées : départ devant l'Office de Tourisme à 13 heures 30 tous les 1ers et 3ème samedis de chaque mois (renseignements auprès de notre hôtesse).

Zoom sur un projet intercommunal

Le SPANC de la Communauté de communes du Pays de Cocagne

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif fonctionne depuis le 7 novembre 2006, date de notification du marché à l'entreprise VEOLIA-Eau.

Le SPANC a pour vocation à suivre tous ceux qui ne seront pas desservis par l'assainissement collectif.

Avant l'instruction du permis de construire ou avant tout travaux un agent VEOLIA-Eau étudiera la conception, l'implantation et la réalisation du dispositif d'assainissement. Un contrôle de

conformité devra être effectué avant remblaiement.

Si le dispositif est déjà installé, un agent VEOLIA-Eau, après avoir pris rendez-vous, effectuera un diagnostic de l'installation.

Afin d'informer les personnes concernées, des réunions publiques auront lieu sur chaque commune de la Communauté de communes. Dès lors, les dates sont fixées pour les communes suivantes :

Aguts le 6 février 2007

Algans le 9 février 2007

Cuq-Toulza le 23 février 2007

Lacroisille le 25 avril 2007

St Germain des Prés le 1^{er} mars 2007

Des plaquettes sont en cours d'impression.

Contacts :
VEOLIA-Eau : 05.63.41.37.01
C.C. Pays de Cocagne 05.63.70.31.74

La redevance : pour couvrir les frais engendrés par ce nouveau service, la réglementation a prévu le recouvrement d'une redevance spécifique à la charge de l'utilisateur, fixée à 14.50 € H.T. par an